

FCP MAXULA STABILITY

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 954.046, un actif net de D : 949.470 et un bénéfice de D : 12.394 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA STABILITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par l'« Amen Bank » représentent, à la clôture de l'exercice, 11,76% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 Avril 2015

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>760 638</u>	<u>842 166</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		345 624	286 841
Obligations et valeurs assimilées		415 014	555 325
Placements monétaires et disponibilités		<u>193 408</u>	<u>209 268</u>
Placements monétaires	5	193 408	209 268
TOTAL ACTIF		<u>954 046</u>	<u>1 051 434</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	3 900	3 950
Autres créditeurs divers	7	676	58 664
TOTAL PASSIF		<u>4 576</u>	<u>62 614</u>
ACTIF NET			
Capital	8	935 939	973 490
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		13 531	15 330
ACTIF NET		<u>949 470</u>	<u>988 820</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>954 046</u>	<u>1 051 434</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2014	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	9	27 435	31 892
Dividendes		6 789	6 072
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 645	25 820
Revenus des placements monétaires	10	2 947	3 012
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		30 381	34 904
Charges de gestion des placements	11	(15 821)	(17 561)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 560	17 343
Autres charges	12	(950)	(1 073)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 609	16 270
Régularisation du résultat d'exploitation		(78)	(940)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 531	15 330
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		78	940
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 717	(26 404)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(11 387)	(9 728)
Frais de négociation de titres		(546)	(2 527)
RESULTAT DE L'EXERCICE		12 394	(22 389)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2014	Année 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>12 394</u>	<u>(22 389)</u>
Résultat d'exploitation	13 609	16 270
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	10 717	(26 404)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(11 387)	(9 728)
Frais de négociation de titres	(546)	(2 527)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(51 744)</u>	<u>(307 161)</u>
Souscriptions		
- Capital	-	24 024
- Régularisation des sommes non distribuables	-	345
- Régularisation des sommes distribuables	-	6
Rachats		
- Capital	(50 309)	(328 256)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 356)	(2 334)
- Régularisation des sommes distribuables	(78)	(946)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(39 350)</u>	<u>(329 550)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	988 820	1 318 370
En fin de l'exercice	949 470	988 820
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	8 901	11 611
En fin de l'exercice	8 441	8 901
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>112,483</u>	<u>111,091</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,25%</u>	<u>(2,16%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et de l' « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 760.638 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		392 731	345 624	36,40%
AETECH	1 074	6 444	2 946	0,31%
AIR LIQUIDE	46	11 874	10 810	1,14%
ASTREE	118	8 766	6 442	0,68%
ATTIJARI BANK	1 000	20 317	23 856	2,51%
ATTIJARI LEASING	700	29 342	18 425	1,94%
CARTHAGE CEMENT	2 000	6 653	4 854	0,51%
CELLCOM	600	4 200	4 886	0,51%
CEREALIS	2 746	18 536	18 717	1,97%
CITY CARS	500	5 475	5 737	0,60%
DELICE HOLDING	125	1 825	1 893	0,20%
EURO-CYCLES	2 000	26 972	32 748	3,45%
HANNIBAL LEASE	384	3 648	2 964	0,31%
HEXABYTE	700	7 234	6 481	0,68%
MAGASIN GENERAL	340	11 364	10 836	1,14%
SAH	349	2 722	3 746	0,39%
SERVICOM	1 550	31 833	22 441	2,36%
SIMPAR	410	22 578	23 021	2,42%
SIMPAR NG J01072014	98	5 139	4 988	0,53%
SOCIETE LANDOR	1 500	11 250	8 070	0,85%
SOMOCER	6 489	20 385	16 339	1,72%
SOTEMAIL	19 745	49 363	56 273	5,93%
SOTETEL	2 000	14 641	6 778	0,71%
SOTRAPIL	985	19 249	8 721	0,92%
SOTUVER	2 150	15 365	11 309	1,19%
STAR	60	9 519	8 735	0,92%
T.P.R	1 535	7 834	6 628	0,70%
TELNET HOLDING	499	3 929	2 530	0,27%
TGH	1 944	2 138	1 448	0,15%
TUNIS RE	1 300	14 136	13 000	1,37%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		404 325	415 014	43,71%
AIL 2010-1	300	6 000	6 185	0,65%
AMEN BANK 2010	1 500	109 980	111 659	11,76%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	57 142	59 549	6,27%
ATTIJARI LEAS SUB 09	300	30 000	31 233	3,29%
CHO COMPANY 2009	350	21 875	21 878	2,30%
CIL 2009/3	300	6 000	6 233	0,66%
CIL 2010/1	500	10 000	10 189	1,07%
ELW 2010	1 000	40 000	41 744	4,40%
HL 2010-2	1 000	20 000	20 086	2,12%
HL 2010/1	500	10 000	10 227	1,08%
MEUBLATEX 2010 B	400	24 000	24 710	2,60%
STB 2010-1	400	29 328	30 296	3,19%
TUN LEASING 2011-1	1 000	40 000	41 027	4,32%
TOTAL		797 056	760 638	80,11%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,73%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2013	886 324	13 666	(57 824)	842 166	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	305 616			305 616	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(257 550)			(257 550)	(11 387)
Obligations	(137 334)			(137 334)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			10 717	10 717	
Variation des intérêts courus sur obligations		(2 977)		(2 977)	
Soldes au 31 décembre 2014	797 056	10 689	(47 107)	760 638	(11 387)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 193.408 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	192 588	193 408	20,37%
TOTAL	192 588	193 408	20,37%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		20,27%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 3.900 contre D : 3.950 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	3 341	3 646
Rémunération du dépositaire	559	304
Total	<u>3 900</u>	<u>3 950</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 676 contre D : 58.664 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	80	83
Retenues à la source	-	88
Sommes à décaisser sur acquisitions de titres	-	49 362
Soldes des souscriptions & rachats de la dernière journée de décembre	-	8 869
Autres	596	262
Total	<u>676</u>	<u>58 664</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	973 490
Nombre de parts	8 901
Nombre de copropriétaires	20

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(50 309)
Nombre de parts rachetées	(460)
Nombre de copropriétaires sortants	(11)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 717
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(11 387)
Régularisation des sommes non distribuables	(564)
Frais de négociation de titres	(546)
Résultat incorporé à la V.L	15 330
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(792)

Capital au 31-12-2014

Montant	935 939
Nombre de parts	8 441
Nombre de copropriétaires	9

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 27.435 contre D : 31.892 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	Année 2014	Année 2013
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	6 789	6 072
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	20 645	25 820
TOTAL	27 435	31 892

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 2.947 contre D : 3.012 au 31 décembre 2013 et se détaille ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Intérêts sur comptes de dépôt	2 947	3 012
TOTAL	2 947	3 012

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 15.821 contre D : 17.561 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	13 458	15 199
Rémunération du dépositaire	2 363	2 362
Total	15 821	17 561

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 950 contre D : 1.073 au 31 décembre 2013, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	950	1 073
Total	<u>950</u>	<u>1 073</u>

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,599	3,921	3,386	3,990	1,975
Charges de gestion des placements	(1,874)	(1,973)	(1,948)	(1,942)	(1,207)
Revenus net des placements	<u>1,725</u>	<u>1,948</u>	<u>1,438</u>	<u>2,049</u>	<u>0,768</u>
Autres charges	(0,113)	(0,121)	(0,124)	(0,130)	(0,079)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,612</u>	<u>1,828</u>	<u>1,314</u>	<u>1,919</u>	<u>0,689</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,009)	(0,106)	(0,032)	(0,219)	0,098
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,603</u>	<u>1,722</u>	<u>1,282</u>	<u>1,700</u>	<u>0,787</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,270	(2,966)	(1,850)	(8,071)	4,646
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1,349)	(1,093)	1,743	1,610	2,388
Frais de négociation de titres	(0,065)	(0,284)	(0,665)	(0,349)	(0,220)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>(0,144)</u>	<u>(4,343)</u>	<u>(0,772)</u>	<u>(6,811)</u>	<u>6,814</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>1,468</u>	<u>(2,515)</u>	<u>0,542</u>	<u>(4,892)</u>	<u>7,503</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(0,144)</u>	<u>(4,343)</u>	<u>(0,772)</u>	<u>(6,811)</u>	<u>6,814</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,067)	0,167	(0,802)	3,285	4,235
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(0,211)</u>	<u>(4,176)</u>	<u>(1,574)</u>	<u>(3,526)</u>	<u>11,049</u>
Valeur liquidative	112,483	111,091	113,545	113,837	115,662

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,68%	1,76%	1,71%	1,69%	1,10%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,11%	0,11%	0,11%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,43%	1,53%	1,13%	1,48%	0,72%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.